

PREAMBULE

Les présentes conditions générales s'appliquent à la vente des différentes prestations des formations/séminaires de l'Association ODENTH, qui se réserve le droit d'apporter toute modification aux dites conditions générales de vente.

Article 1 – Inscription. L'inscription est réalisée en ligne, et validée à réception du règlement correspondant par CB ou bien par envoi du bulletin d'inscription papier accompagné du règlement correspondant par chèque bancaire libellé à l'ordre de ODENTH formation.

Article 2 - Passation de la commande. La commande s'effectue en ligne par la saisie des données demandées sur le site dédié, via un formulaire. Vous devez disposer d'une adresse électronique en bon état de fonctionnement pour passer commande. Une confirmation par l'envoi d'un accusé de réception vous sera adressée à l'adresse électronique que vous avez mentionnée lors de votre commande. Cet accusé de réception électronique vous rappelle les principaux éléments de la commande

Article 3 - Droit de rétractation. Vous disposez d'un délai de 7 jours francs pour exercer votre droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour. Ce délai commence à compter du lendemain de la réception de votre paiement. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au jour ouvrable suivant. Cependant ce délai prend fin **60** jours avant le début de la formation/séminaire. Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez prendre contact par mail ou téléphone avec ODENTH

Article 4 – Réclamation. Toute réclamation doit faire l'objet d'un e-mail, adressé à congres.odenth@gmail.com

Article 5 – Paiement. Vous pouvez régler votre inscription en ligne par carte bancaire ou chèque avec envoi du bulletin d'inscription par voie postale.

Article 6 - Droit d'accès et de modification des données informatiques. **Odenth** déclare que les données à caractère personnel du congressiste seront traitées conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, et notamment que : les données à caractère personnel ne sont recueillies que dans la mesure où cela est nécessaire à l'inscription et à la gestion du dossier d'inscription.

Le congressiste dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux données le concernant, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur auprès d'ODENTH.

Article 7 - Prix et paiement. Tous les tarifs de participation aux formations/séminaire sont indiqués en euros nets de taxes.

La grille des tarifs est accessible en ligne, notamment, avant l'inscription.

Odenth se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

Article 8 – Disponibilité. Les réservations ne se font pas en temps réel.

Odenth se réserve le droit de refuser une entrée aux formations/ séminaire si les capacités d'accueil prévues initialement sont dépassées. Dans ce cas, les frais d'inscriptions vous seront intégralement remboursés.

Article 9 - Modalités d'obtention des entrées. Chaque entrée est obligatoirement nominative. ^[1]_[SEP]

Elle ne donne droit à aucun titre d'entrée. La facture fait office de titre d'entrée. ^[1]_[SEP]

A l'arrivée sur le site du séminaire, une pièce d'identité peut être demandée pour justifier de celle-ci.

Article 10 - Modification et annulation.

- Aucune modification ne sera prise en compte hormis l'annulation concernant les titres d'entrée à la formation/ séminaire.
- Annulation à plus de 90 jours ouvrés de la formation = Facturation à 25% du montant total de la manifestation
- Annulation entre 90 et 30 jours ouvrés de la formation = Facturation à 50% du montant total de la manifestation
- Annulation à moins de 30 jours ouvrés de la formation = Facturation à 100% du montant total de la manifestation
- Toutes les annulations des titres d'entrée devront se faire par mail ou courrier (coordonnées indiquées sur votre facture).

Article 11 – Tarif réduit. Obtention des tarifs réduits : Afin d'assurer une bonne diffusion des formations/séminaire, ODENTH peut octroyer des tarifs réduits selon certaines conditions : Membres ODENTH, Étudiant, Assistante. La justification de demande de tarif réduit se fait par l'envoi du justificatif

Article 12 – Droit à l'image. Les participants aux formations/séminaire ODENTH autorisent les organisateurs à utiliser les images, photos et vidéos prises pendant l'événement sur lesquelles ils pourraient apparaître sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour l'association.